

### **La meilleure école pour devenir sapeur – pompier.**

Dans ces sections garçons et filles sont préparés physiquement et techniquement aux côtés de sapeurs – pompiers.

La formation inculque un enseignement évolutif en différents modules sur **un minimum de quatre ans** avec un objectif à la clef : réussir l'examen du brevet national de jeune sapeur – pompier.

Les JSP sont formés dans trois domaines d'interventions des sapeurs – pompiers :

- La lutte contre les incendies : apprentissage des gestes de base, des différentes manœuvres et établissements de tuyaux.
- Le secours à personne : apprentissage des gestes de secours, l'utilisation du lot de sauvetages et de protection contre les chutes pour la mise en sécurité ou l'évacuation, le sauvetage des personnes en étages ou en excavations.
- La protection des biens et de l'environnement : utilisation du matériel d'épuisement, du bâchage, etc...

Ils reçoivent aussi une formation sur la culture administrative de la France ( Etat, collectivités territoriales, les organismes associatifs des sapeurs – pompiers, etc... ), l'instruction civique, l'organisation du S.D.I.S. et sur le cadre administratif et juridique dans lequel évoluent les sapeurs – pompiers.

L'apprentissage des valeurs essentielles inhérentes à notre profession telles que l'esprit d'équipe, le dévouement, la vie collective, la discipline, etc... ne sont pas oubliés.

Les activités sportives occupent une part importante puisque les jeunes sont préparés physiquement pour les épreuves sportives du brevet, les compétitions sportives mais aussi aux différentes épreuves de recrutement pour devenir SPP ou SPV :

- Epreuves du brevet : saut en hauteur, lancer de poids, 100 m, 800 m, grimper de corde, natation et au parcours sportif du sapeur – pompier. Ce dernier est basé sur le principe d'un parcours combiné avec enchaînements d'actions et de gestes opérationnels.

- Epreuves de recrutement SPP : Traction statique, Souplesse, Luc léger, Vitesse et Coordination, Abdos et natation. Les conditions de réalisation de ces épreuves sont décrites dans l'arrêté modifié du 02.08.2001.

- Epreuves de recrutement en qualité de SPV au sein du SDIS 69 : traction dynamique, Gainage, Killy, Luc Léger, Pompes, Souplesse,

- Epreuves de recrutement SPP au sein du SDIS 69 : natation, Traction dynamique, 3 000 m, .....

Tout au long de leur formation, de leur apprentissage, nous vérifions l'acquisition des techniques, leurs connaissances théoriques et sportives par l'intermédiaire :

- D'interrogations écrites, de devoirs,
- D'un contrôle continu en pratique, en sport mais aussi sur son comportement ( tenue, discipline, motivations, relations humaines, etc... ),